

L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES

20
21



#INVOSGESWETRAIL
#LINFERNAL2021

13^{ÈME} Édition
0 9 - 1 2 S E P



LRVIE EN
VOSGES
le Département

JE VOIS
LRVIE EN
VOSGES



STADE DES PERREYS
Saint-Nabord, Vosges

R È G L E M E N T

D E L ' É D I T I O N 2 0 2 1

WWW.LINFERNALTRAILDESVOGES.COM

PRÉAMBULE

L'Infernal Trail des Vosges est un événement de courses à pied organisé du 9 au 13 septembre 2021 par l'association Infernal Trail Organisation. Cette manifestation est en accord avec la réglementation des courses hors stade. L'ensemble des infrastructures nécessaires à l'Infernal Trail des Vosges se trouvent sur le Stade des Perrey à Saint-Nabord dans le département des Vosges.

Ce document définit :

- Le règlement sportif de l'épreuve IT300,
- Les informations spécifiques relatives à l'épreuve IT300,

Le présent document vient compléter le règlement général de la manifestation disponible sur le site officiel de l'Infernal Trail des Vosges.

Aussi, l'organisation se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris la publication complète de celui-ci après modification sur le site officiel de l'Infernal Trail des Vosges : www.linfernaltraildesvosges.org.

OBJET

L'IT300 est une course en autonomie complète. Elle n'est pas balisée et l'assistance n'est pas autorisée (sauf à l'unique checkpoint logistique). La course a été conçue avec une difficulté maximum pour faire de celle-ci une épreuve extrême. Les participants parcourront les traces vosgiennes sur environ 300 KM. Cette épreuve est limitée à 50 participants. L'organisation a mis en place une liste d'attente pour vous permettre de vous inscrire en cas de quota atteint. La liste d'attente est limitée à 20 places.

PARCOURS

L'IT300 n'étant pas une course balisée, le parcours est déterminé par des points GPS localisés sur une carte que l'organisation fournit aux participants une heure et demi avant le départ. Les coureurs ne disposent pas d'un tracé précis et ont pour seule information une carte avec des points GPS. Ils devront créer leurs propre trace et parcours afin d'accéder aux différents checkpoints. Le paquetage de course que l'organisation fournit aux coureurs est composé : d'une balise GPS, d'une carte avec des points (qui sont les checkpoints obligatoires), des coordonnées GPS, les numéros d'urgences et le bulletin météo de la course.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les retraits de dossards seront possibles uniquement sur présentation des pièces suivantes :

- **Votre licence ou certificat médical** (uniquement, si celui-ci n'a pas été déposé et validé en amont sur votre compte « Sporkrono ») ;
- **Votre validation d'inscription** ;
- **Votre pièce d'identité recevable.**



INFORMATIONS COURSES

QUOTA D'INSCRIPTION

Le nombre maximum d'inscrits pourra être revu à la baisse en fonction des contraintes sanitaires effectives à cette période, dans ce cas, les personnes seront retenues suivant l'ordre d'inscription, et les personnes non retenues seront remboursées à 100% (hors frais de plate-forme).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et pendant l'ensemble de la course. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac, la jambe ou le bras.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent pas être modifiés ou cachés. Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques au coureur (rhésus, numéro de téléphone, traitements médicaux, etc...).

BALISES GPS

Pour leur sécurité, les coureurs seront suivis par l'organisation par le biais d'une balise GPS. Cela permettra de savoir où ils se trouvent en cas de blessure ou d'urgence et d'avoir des informations concernant le passage aux checkpoints.

Cette balise GPS est également utilisée à des fins de suivis et de contrôles concernant l'attitude des coureurs durant l'épreuve afin de veiller au bon déroulement de la course



SECOURS ET SÉCURITÉ

SECOURS

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de la protection civile, infirmiers, podologues et kinésithérapeutes. Compte tenu de l'aspect spécifique de L'INFERNAL TRAIL des VOSGES, les moyens de secours seront mobiles.

Un poste de secours est accessible au Stade des Perrey à Saint-Nabord (épicode de la manifestation). Aussi, une équipe médicale est en permanence au PC COURSE afin d'apporter en permanence un avis médical et de mobiliser des moyens en fonction des appels.

Chaque coureur est dans l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Le médecin officiel est habilité à disqualifier un participant s'il constate et juge qu'il est inapte à continuer l'épreuve. Ainsi, il est habilité à :

Faire évacuer un participant par les moyens internes à l'organisation ;
Demander un transfert à l'hôpital si l'état de santé l'oblige ;
Effectuer des soins sur l'ensemble de la manifestation de L'Infernal Trail des Vosges.

Si le PC COURSE n'est pas joignable ou que vous n'avez pas un signal réseau permettant d'appeler les secours interne à l'organisation :

18 : Pompiers
17 : Police & Gendarmerie
15 : SAMU (service d'aide médicale urgente)

SÉCURITÉ

- En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. A défaut, il faut prévenir le responsable de course par téléphone sur le numéro de secours communiqué aux participants.
- Les cycles et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien sur toutes les épreuves hormis le 100% (obligatoirement avec une laisse). Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route.
- Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique n'est pas autorisée durant l'épreuve : sauf sur le checkpoint logistique. Ce checkpoint logistique disposera d'une équipe médicale et les petits soins seront accordés si nécessaire (sans disqualification sur le checkpoint logistique).

ASSISTANCE MÉDICALE

L'organisation disposera d'une assistance médicale : celle-ci sera déployée uniquement en cas d'urgences et les coureurs seront disqualifiés en cas de demande d'assistance médicale sur le parcours.



MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Pour accéder à la ligne de départ, un contrôle des sacs est effectué par l'organisation. Vous devez impérativement porter sur vous l'ensemble du matériel se trouvant dans le tableau ci-dessous. Le matériel décrit est le kit minimum obligatoire pour participer à l'Infernal Trail des Vosges. Chaque participant est libre d'ajouter le matériel qu'il estime nécessaire pour son épreuve. **Depuis 2020 et dans le cadre d'un engagement pour l'écologie, l'Infernal Trail des Vosges ne met plus à disposition de gobelets sur les ravitaillements. Chaque coureur devra être muni de son gobelet personnel. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la ligne de départ si le participant ne possède pas son propre gobelet.**

Matériels obligatoires :

- Un moyen d'orientation (GPS, CARTE et BOUSSOLE) ;
- Téléphone mobile avec une autonomie suffisante ;
- Batterie externe chargée ;
- Gobelet personnel ;
- 1 réserve d'eau d'1,5L minimum ;
- Des réserves alimentaires permettant de couvrir les besoins jusqu'au checkpoint logistique ;
- 2 lampes frontales en état de marche avec deux jeux de piles de rechange ;
- 1 couverture de survie ;
- 1 sifflet ;
- 1 bande élastique adhésive (élastoplast) ;
- 1 casquette ou un bonnet ;
- 1 brassard réfléchissant ;
- Veste, pantalon et vêtements imperméable ;
- Vêtements chauds, vêtements manches longues ;
- 1 paire de gants ;
- 1 aspi venin.

Matériels fortement recommandé :

- Sac de couchage léger ;
- Bâtons télescopiques ;
- Pommade piqûres de guêpes et insectes, pommade nok.

L'Organisation ne sera pas en mesure de fournir de la pommade en cas de blessure. L'équipe médicale se réserve le droit d'utiliser ses ressources en pommade uniquement en cas d'urgence et de blessure conséquente.

Matériel recommandé

- Vêtements chauds de rechange ;
- Couteau ou ciseaux afin de couper la bande élastique adhésive (élastoplast).

Les bâtons sont tolérés sur cette épreuve à condition d'être conservés du début à la fin.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif du Trail, sont interdits : suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore et toutes autres entraves au respect du parcours balisé et de l'environnement traversé. Toute attitude contraire à ce principe entraînerait la disqualification du coureur.



CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCES

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants (hors 100% et RUN et MINI RUN) sont tenus d'être titulaires soit :

1°) D'une licence en cours de validité à la date de la course.

- Une Licence d'Athlétisme Compétition délivré par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.

Dans ce cas, la mention de « non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition » doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

2°) D'un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de la « course à pied ou du trail en compétition » datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

Aucune inscription pour les épreuves chronométrées ne pourra être validée sans licence (en cours de validité à la date de la course) ou d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course. Aucun autre document ne sera accepté. Les Licence/CM devront être obligatoirement déposés en ligne sur le site d'inscription.

ANNULATION D'INSCRIPTION

À l'inscription, les coureurs peuvent souscrire une assurance annulation coureur. Elle vous permet de bénéficier d'un remboursement du montant de votre inscription si vous veniez à ne pas pouvoir vous rendre à la course pour diverses raisons (professionnelles, panne de véhicule, intempéries, etc...).

Dans le cas contraire, il n'y aura pas de possibilité de remboursement suite à une obligation d'annulation (blessure par exemple), mais il est possible, sur le site d'inscription, d'échanger son dossard avec une personne de son choix.

MODIFICATION ET ANNULATIONS DES ÉPREUVES

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En raison des risques sanitaires liés au coronavirus, la manifestation peut être annulée par la préfecture. Si tel était le cas, l'Infernal Trail Organisation remboursera à 100% les inscriptions (hors frais de gestion).

SPONSORS & PARTENAIRES INDIVIDUELS

Du fait que des partenaires et des sponsors s'engagent avec l'Infernal Trail des Vosges, les coureurs qui sont sponsorisés ont le droit de faire apparaître les logos de leurs sponsors ou de leurs partenaires, mais cela uniquement sur les vêtements et le matériel qu'ils utilisent à travers la course. Les drapeaux et autres affichages sont strictement interdits au sein du sas départ, sur l'ensemble du parcours et sur la ligne d'arrivée. Les seuls drapeaux autorisés sur la ligne d'arrivée sont les drapeaux liés à une nation.



DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. L'organisation se réserve le droit de transmettre ce droit à l'image à tout média via une accréditation interne à la direction de course.

A ce titre, le coureur autorise expressément l'Infernal Trail Organisation à concéder les mêmes droits sur son image aux partenaires de l'événement.

PRISES D'IMAGES AÉRIENNES

Nous informons l'ensemble des participants que des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liées à l'événement.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par les participants à l'organisation sont destinées uniquement au comité de direction de l'Infernal Trail Organisation qui est l'association organisatrice de l'Infernal Trail des Vosges.

À la suite de l'événement, les informations concernant votre performance sportive (résultats) sont publiées sur le site officiel de l'Infernal Trail des Vosges (www.linfernaltraildesvosges.org). Vos résultats associés à votre nom et prénom sont susceptibles d'être repris par les médias accrédités.

Si vous n'êtes pas en accord avec cette démarche, et que vous souhaitez vous opposer à cette publication, vous devez obligatoirement communiquer votre décision à l'adresse suivante : informatique@linfernal-trail.org. Cette démarche doit impérativement être effectuée avant le 15 Août 2021.

Par l'intermédiaire de l'Infernal Trail Organisation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires (uniquement via le système de communication de l'Infernal Trail des Vosges).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse informatique@linfernaltrail.org.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Vous êtes susceptibles de recevoir par e-mail, des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Infernal Trail Organisation. Les données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre inscription sur le site d'inscription de notre prestataire « Sporkrono ».



ASSURANCES

- **Responsabilité civile**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'association l'Infernal Trail Organisation.

- **Individuelle accident**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- **Les organisateurs ne sont pas responsables :**

Des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ÉDITION & PUBLICATION

L'Infernal Trail Organisation, association organisatrice

Version n°1 | Edité le 28/12/2020 - Publié le 31/12/2020



L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES



CONTACTS INFERNAL TRAIL ORGANISATION

PRÉSIDENT : Jean-Baptiste Devoille • direction@linfernaltrail.org

RESP. TECHNIQUE : Elliott Ledain • technique@linfernaltrail.org

RESP. COMMUNICATION : Yohann Véronèse • communication@linfernaltrail.org

RESP. INFORMATIQUE : Alain Flageollet • informatique@linfernaltrail.org

RESP. SANTÉ : Laurence Miclo • medical@linfernaltrail.org

Pour toutes autres demandes :

secretariat@linfernaltrail.org ou hello@linfernaltrail.org

CONCEPTION GRAPHIQUE

Yohann Véronèse • yveronese@yeproduction

CRÉDIT PHOTO

INFERNAL TRAIL ORGANISATION (ITO)

©Philippe Roess • communication@linfernaltrail.com

RÉDACTION

INFERNAL TRAIL ORGANISATION (ITO)

communication@linfernaltrail.com

 @LinfernalTraildesVosges

 @LinfernalTrail

 @LinfernalTrail

 @LinfernalTraildesVosges

www.linfernaltraildesvosges.com

L' U L T R A T R A I L V O S G I E N

#INVOSGESWETRAIL



L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES

É D I T I O N 2 0 2 1



JE VOIS
LA VIE EN
VOSGES



WWW.LINFERNALTRAILDESVOSES.COM

hello@linfernaltraildesvosges.com